

Appel à propositions Haïti

Lancement de l'appel :	12 décembre 2024
Date limite pour les soumissions :	31 janvier 2025
Envoyez le dossier à :	WPHFapplications@unwomen.org

1. Objectifs et but de l'appel à propositions

L'objectif de cet appel à propositions est de solliciter des soumissions en vue d'accorder des subventions aux organisations féminines locales de la société civile en Haïti. Ces subventions sont destinées à promouvoir les initiatives qui mettent l'accent sur la participation et le leadership des femmes dans divers domaines, notamment la participation et le leadership des femmes dans l'intervention et la planification humanitaires (impact 3 du WPHF), la protection des femmes et des filles (impact 5 du WPHF), le relèvement socio-économique ainsi que la participation politique des femmes et des jeunes femmes dans la consolidation de la paix (impact 6 du WPHF). Ces domaines sont alignés aux cinq axes de la feuille de route gouvernementale¹.

Les initiatives soutenues dans le cadre de cet appel à propositions viseront prioritairement les femmes et les filles faisant face à diverses formes de discrimination, notamment celles liées à la situation géographique, au handicap, à l'orientation sexuelle, à l'âge, au statut migratoire et au statut sérologique VIH, entre autres, conformément à l'Agenda 2030 et au principe de ne laisser personne de côté ("Leave no one behind" ou LNOB en anglais).

Les subventions octroyées dans le cadre de cet appel à proposition ont pour but de contribuer à l'avènement d'une société pacifique et promouvant l'égalité entre les genres, soit l'objectif global du WPHF.

2. Contexte national lié à l'appel à propositions

Depuis quelques années, Haïti est confronté à une crise à la fois économique, politique, sécuritaire et humanitaire. La crise humanitaire est exacerbée par la continuation de la violence, l'instabilité politique ainsi que les faiblesses dans la fourniture des services publics. Le système de santé est débordé, laissant des millions de personnes sans accès adéquat aux soins de santé.² Le pays est confronté à une insécurité

¹ Les 5 chantiers de la transition sont contenus dans l'Accord du 3 avril 2024 ainsi que les décrets de création du Conseil Présidentiel de la Transition, de nomination du Premier Ministre et de l'équipe gouvernementale : la sécurité publique et nationale, le redressement économique, réhabilitation des infrastructures, sécurité alimentaire et sanitaire, la conférence nationale et la question constitutionnelle, l'Etat de droit et Justice, ainsi que les élections pour le renouvellement du personnel politique.

² [Analyse de la situation de santé publique - Haïti - 23 avril 2024 - OPS/OMS | Organisation panaméricaine de la santé](#)

alimentaire aiguë, plongeant environ 1,4 million de personnes au bord de la famine³, plus de 5,5 millions de personnes en besoin d'aide humanitaire et au moins 6 000 personnes en situation de famine déclarée⁴.

L'emprise des gangs sur plusieurs agglomérations de Port-au-Prince et certains départements entraîne des déplacements massifs, avec plus de 702 973 personnes déplacées à l'intérieur du pays⁵.

Des efforts conséquents sont consentis pour l'amélioration des capacités opérationnelles de la Police Nationale Haïtienne et l'activation des Forces Armées d'Haïti. Le déploiement graduel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMS) ainsi que la lente contribution en troupes et en matériel retardent la conduite des opérations de sécurisation attendues. Ces insuffisances dans le dispositif sécuritaire ainsi que les activités continues des gangs criminels contribuent à la vulnérabilité des femmes et des filles, qui sont de plus en plus exposées à la violence sexuelle et basée sur le genre. Le pays fait face également à une aggravation de la conjoncture économique, caractérisée par une hausse constante de l'inflation (notamment à partir de 2021) et du chômage qui impacte de manière disproportionnée les segments les plus marginalisés de la population, en particulier les femmes et les filles

La conjonction de ces crises a créé un environnement où les femmes et les jeunes femmes, en particulier celles qui sont confrontées à de multiples formes de discrimination (telles que l'isolement géographique, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut migratoire et le statut VIH), sont confrontées à des vulnérabilités accrues. Cependant, malgré ces défis, les femmes restent au cœur de la résilience des communautés et des efforts de consolidation de la paix en Haïti. Un Symposium des femmes centré sur le problème de violences basées sur le genre a été organisé sous le leadership du Ministère à la condition féminine et droits des femmes de même qu'une feuille de route consolidée de UNCT sur les VBG a été approuvée.

Il s'avère urgent de soutenir de manière ciblée les organisations locales de femmes de la société civile (OSC). Ces organisations jouent un rôle essentiel dans le plaidoyer en faveur de la protection, de la participation et du leadership des femmes et des jeunes femmes dans l'intervention humanitaire, le relèvement socio-économique et la consolidation de la paix. Par le biais de cet appel à propositions, le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire (WPHF en anglais), en collaboration avec ONU Femmes en Haïti, cherche à autonomiser ces organisations locales, en s'attaquant aux facteurs sous-jacents de l'inégalité tout en contribuant plus largement à la construction de sociétés pacifiques, inclusives et égalitaires entre les genres en Haïti.

3. Lieu et durée d'intervention

Le WPHF financera des projets éligibles dans tous les départements d'Haïti.
Les projets multi-pays ou les projets en dehors d'Haïti ne seront PAS acceptés.

La durée maximale des projets pour les demandes de financement institutionnel et programmatique pour les domaines d'impact 3 and 5 (voir ci-dessous) est de **douze (12) mois, soit une année**.

La durée maximale des projets pour les demandes de financement programmatique pour le domaine d'impact 6 (voir ci-dessous) est de **vingt-quatre (24) mois, soit deux ans**.

³ [Chaos en Haïti dans un contexte de risque élevé de famine | ONU Info](#)

⁴ Résultats de l'Analyse IPC d'Aout 2024, CNSA

⁵ Haiti — Displacement dynamics in Haiti — Understanding the relationships between IDPs and their host communities, impact of IDPs' arrival on these communities, the displacement history of IDPs and their return intentions (September 2024) , <https://dtm.iom.int/reports/haiti-displacement-dynamics-haiti-understanding-relationships-between-idps-and-their-host?close=true>

4. Éligibilité

4.1. Qui peut présenter une demande et recevoir du financement ?

Les organisations⁶ nationales, régionales ou locales de défense des droits des femmes (organisations féministes, etc.) ainsi que les organisations des jeunes peuvent poser leur candidature. Les organisations de ces deux catégories dirigées par des femmes ou des jeunes femmes seraient un avantage.

Les organisations dirigées par des femmes et des jeunes femmes qui sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination, sont encouragées à poser leur candidature, notamment les personnes déplacées, les communautés LGBTQI+, les personnes handicapées, les minorités ethniques, etc.

Droits des femmes ou organisation féministe : L'organisation doit placer l'égalité des genres et les droits des femmes au cœur de sa mission ou vision. L'expérience de l'organisation doit clairement refléter la lutte contre les formes multiples et croisées de discrimination et la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes et viser à s'attaquer aux moteurs/systèmes/structures sous-jacents, y compris le patriarcat et les dynamiques de pouvoir genrées, et à travailler à les transformer. Les organisations dirigées par des femmes sont particulièrement encouragées à postuler, c'est-à-dire, doit être dirigée par une femme en tant que directrice/chef de l'organisation.

Organisation dirigée par des femmes : doit être dirigée par une femme en tant que directrice/chef de l'organisation.

Organisation axée sur les jeunes : Afin d'être considérée comme « axée sur les jeunes », la mission et la vision principales de l'organisation doivent être axées sur le soutien de la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples et croisées de discrimination à l'égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. Le WPHF accordera une attention particulière aux organisations axées sur la jeunesse qui soutiennent les jeunes femmes, font progresser l'égalité des genres et la consolidation de la paix. Les organisations dirigées par des jeunes femmes, sont particulièrement encouragées à postuler, c'est-à-dire, dirigée par une jeune femme âgée de 18 à 29 ans en tant que directrice ou cheffe de l'organisation.

Organisation dirigée par des jeunes femmes : doit être dirigée par une jeune femme âgée de 18 à 29 ans en tant que directrice ou cheffe de l'organisation.

Les organismes suivants ne sont **PAS** éligibles pour demander une subvention du WPHF :

- Organisations non gouvernementales internationales ;
- Organismes ou institutions gouvernementaux ;
- Agences des Nations unies ou membres des équipes-pays des Nations unies ;
- Des individus ;
- Les entités du secteur privé ;
- Les universités et les établissements d'enseignement ou recherche

4.2. Avons-nous besoin d'être accrédité en tant qu'organisation dans notre pays pour postuler ?

OUI, pour l'organisation principal. L'organisation principale doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet et doit soumettre une preuve d'enregistrement légal. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

⁶ C'est y compris celles dirigées par des hommes.

NON pour les partenaires de mise en œuvre ou de consortium. Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus de fournir un enregistrement légal, mais seulement l'organisation principale.

4.3 Pouvons-nous postuler en partenariat ou en consortium avec d'autres organisations ?

OUI. Les projets conjoints avec d'autres organisations locales de la société civile de défense des droits des femmes, axées sur la jeunesse ou dirigées par des femmes ou des jeunes femmes sont encouragés. Les projets conjoints en partenariat avec d'autres organisations locales de défense des droits des femmes, de jeunes femmes ou de la société civile dirigées par des groupes marginalisés, notamment les personnes déplacées de force, les communautés LGBTQI+, les personnes handicapées, les autochtones, etc. sont également encouragés.

Pour les projets conjoints, seul l'organisme responsable est tenu de satisfaire les critères d'admissibilité. Pour les projets conjoints, les rôles et les responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans le modèle de demande.

4.4 Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?

OUI. WPHF accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la nouvelle subvention doit toutefois être clairement indiquée.

4.5 Mon organisation doit-elle contribuer au budget du projet ?

NON. Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget.

5. Type de financement disponible

Dans le cadre de cet appel à propositions, le WPHF accepte les demandes de financement institutionnel et de financement programmatique. Une organisation (demandeur principal ou partenaire de mise en œuvre) peut présenter une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. **Les organisations qui présentent à la fois une demande de financement institutionnel et une demande de financement programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature, en utilisant les modèles respectifs à chaque volet, tel qu'indiqué dans la section 6.**

Financement institutionnel : (2 500 \$ - 30 000 \$) L'objectif est de renforcer la capacité institutionnelle des organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des femmes qui travaillent sur des questions de genre dans des contextes de paix et de sécurité et dans des contextes humanitaires, afin de s'assurer qu'elles sont capables de se maintenir et d'améliorer leur impact. Les candidats potentiels devront démontrer comment le contexte actuel affecte leurs capacités institutionnelles et financières et comment le financement les soutiendrait en tant qu'organisation. Ce volet financera une gamme limitée d'activités visant à soutenir le développement ou le renforcement des capacités institutionnelles d'une OSC. L'objectif de ce volet de financement N'EST PAS de soutenir des activités programmatiques. Les organisations qui demandent un financement	ET/ OU	Financement programmatique : (30 000 \$ - 200 000 \$) Ce volet de financement soutiendra des projets qui visent spécifiquement à apporter un appui aux activités programmatiques alignées sur <u>un</u> des domaines d'impact suivants : <input type="checkbox"/> Domaine d'impact 3 : Renforcement de la participation et du leadership des femmes dans la planification et l'intervention en cas d'aide humanitaire et de crise OU <input type="checkbox"/> Domaine d'impact 5 : Amélioration de la sécurité, de la sûreté et de la santé mentale des femmes et des filles, et le respect de leurs droits fondamentaux OU
---	-------------------	---

institutionnel doivent avoir un mandat aligné sur les objectifs de l'appel à propositions.		<input type="checkbox"/> Domaine d'impact 6 du WPHF : Amélioration de la reprise socio-économique et de la participation politique des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de consolidation de la paix
--	--	--

Veillez lire les fiches de conseils sur l'impact et les indicateurs du WPHF pour obtenir des conseils sur l'objectif d'impact et les indicateurs requis (voir section 10 ci-dessous).

6. Dossier de candidature et procédures

Les candidats sont tenus d'utiliser uniquement les modèles du WPHF fournis. Prière de ne PAS soumettre de photos ou de documents supplémentaires autres que ceux énumérés.

Modèle de proposition WPHF

- Financement Institutionnel [\[télécharger\]](#)

ET/OU

- Impact 3 (Réponse humanitaire et aux crises) [\[télécharger\]](#)

OU

- Impact 5 (Protection des femmes et filles) [\[télécharger\]](#)

OU

- Impact 6 (Consolidation de la paix et relèvement socio-économique) [\[télécharger\]](#)

- Preuve d'accréditation valide ou du statut légal de l'organisation principale (si vous êtes en processus de renouvellement, veuillez fournir une preuve)

Soumission : Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel à WPHFapplications@unwomen.org avant le 16 janvier 2025 jusqu'à 23h59 heure de Port-au-Prince.

Veillez noter :

- Les candidatures doivent être soumises en français.
- Les demandes peuvent être soumises en format .doc, .docx., ou pdf.
- Les certificats d'accréditation légale peuvent être soumis au format jpeg, doc., docx., ou pdf.
- Tous les documents doivent être soumis ensemble dans une seule candidature.
- Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande une fois qu'elle a été soumise.
- Les modèles de proposition, y compris les annexes, ne peuvent pas être modifiés. Les demandes incomplètes ou l'utilisation de modèles différents ne seront pas prises en compte.
- Prière de ne PAS renvoyer votre demande à moins que vous ne receviez pas d'accusé de réception dans les trois jours.
- Les dossiers envoyés ne pourront pas être récupérés

7. Obtenir plus d'informations sur l'appel à propositions

Une séance d'information sera organisée en ligne avec les candidats potentiels **le vendredi 20 décembre 2024 à 11H00, Heure de Port-au-Prince**. Pour participer, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://unwomen.zoom.us/j/91222795340?pwd=IKQ62G6sbERUymNOonBUvAuPWcohtQ.1>

Les questions concernant cet appel à propositions peuvent être envoyées à Haiti.enquiries@unwomen.org au plus tard le 14 janvier 2025. Veuillez prévoir un délai de minimum 48 heures pour recevoir une réponse.

8. Critères d'évaluation

Lorsque vous rédigez votre proposition, n'oubliez pas que les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation du financement institutionnel (volet 1)	Critères d'évaluation du financement programmatique (volet 2)
<p>Objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le mandat de l'organisation est aligné sur la théorie du changement du WPHF <input type="checkbox"/> Justification claire de l'impact de la crise actuelle sur les capacités institutionnelles et financières de l'organisation <input type="checkbox"/> Des résultats et des activités clairs qui contribuent à renforcer les capacités institutionnelles des OSC et la manière dont l'organisation restera opérationnelle <input type="checkbox"/> Identification des risques et mesures d'atténuation appropriées 	<p>Objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le mandat de l'organisation est aligné sur la théorie du changement du WPHF et le projet global répond à l'appel à propositions et à l'énoncé de l'impact recherché <input type="checkbox"/> Définition claire des résultats attendus et de l'approche d'intervention, en tenant compte des meilleures pratiques sensibles au genre <input type="checkbox"/> Produits et activités clairs et réalistes prévus pour atteindre les résultats escomptés et réalisables dans les délais impartis <input type="checkbox"/> Assurer une participation significative des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination, tels que les personnes marginalisées et exclues à cause du statut économique, de l'appartenance ethnique, du handicap, de l'âge, de la géographie et du statut migratoire, entre autres, conformément à l'Agenda 2030 et du principe de ne laisser personne de côté.
<p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7,00 %) <input type="checkbox"/> Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes 	<p>Gestion et suivi du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identification exhaustive des risques encourus et des mesures d'atténuation appropriées <input type="checkbox"/> Identification d'approches de suivi et d'évaluation féministes pertinentes et appropriées, y compris le principe de « ne pas nuire », incluant la structure de gestion du projet <p>Durabilité et appropriation nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promotion de l'appropriation nationale et locale et de la collaboration dans l'élaboration et la mise en place d'activités, et d'objectifs spécifiques pour renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux. <input type="checkbox"/> La pérennité du programme au-delà de la période de financement et (le cas échéant), la manière de le reproduire et de l'améliorer dans le temps. <p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7,00 %) <input type="checkbox"/> Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes

9. Prochaines étapes après la soumission des propositions au WPHF

Après la clôture de l'appel à propositions, les étapes suivantes auront lieu :

- ▶ Les propositions soumises qui sont complètes et reçues dans les délais prescrits feront l'objet d'un examen de conformité en fonction des exigences de cet appel à propositions (longlisting)
- ▶ Les propositions validées feront l'objet d'une évaluation technique par le WPHF sur la base des critères d'évaluation énumérés dans la section 8 ci-dessus. Ceux qui obtiennent un score supérieur à 50/100 seront présélectionnés.
- ▶ Un comité de pilotage national se réunira pour examiner les propositions présélectionnées et sélectionnera les propositions en fonction du financement disponible. Le comité peut également faire des recommandations sur la révision des budgets des propositions.
- ▶ Seules les OSC sélectionnées pour un financement seront contactées directement par courriel par l'Entité de gestion des projets des Nations Unies (ONU Femmes Haïti).
- ▶ Veuillez noter que ce processus peut prendre jusqu'à 4 à 5 mois après la clôture de l'appel à propositions.
- ▶ Nous vous encourageons à visiter <https://wphfund.org/calls-for-proposals/> pour connaître les futures possibilités de financement.

10. Ressources utiles

- Le site web du WPHF www.wphfund.org
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Impact 3 \(Réponse Humanitaire et aux Crises\)](#)
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Impact 5 \(Protection des femmes et des filles\)](#)
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Impact 6 \(Consolidation de la Paix et Relèvement\)](#)
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Financement institutionnel](#)
- Termes de suivi et d'évaluation et de gestion axée sur les résultats. Le Glossaire des termes clés de l'évaluation du CAD de l'OCDE, disponible en anglais, en espagnol et en français. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/632da462-en-fr-es.pdf?expires=1729102381&id=id&accname=guest&checksum=25EBA2ADD36BAFA3B033059259EFE022>

À propos du Fonds humanitaire et pour la paix des femmes (WPHF)

Le FFPH est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et la réponse humanitaire. Le FFPH est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à répondre aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. L'objectif global de la théorie du changement de la FFPH est de contribuer à **des sociétés pacifiques et égalitaires**. Pour atteindre cet objectif, il faudra que les femmes soient habilitées à participer, à contribuer et à bénéficier de la prévention des conflits, de l'intervention en cas de crise, de la consolidation de la paix et du relèvement. Depuis son lancement en 2016, WPHF a soutenu plus de 1,200 organisations de la société civile et est présent dans 44 pays.

Le WPHF est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, HCR, UNFPA et PBSO), de quatre États membres donateurs (actuellement l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis), ainsi que de 4 organisations de la société civile (actuellement Feminist Humanitarian Network, Kvinna till Kvinna, She's the First et Reach out Cameroon).

Au niveau des pays, la sélection finale des propositions présélectionnées sera effectuée par un comité de pilotage national, composé d'agences des Nations Unies, d'organisations de la société civile, de représentants de donateurs et de gouvernements.